



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE
Service réussite éducative
SFT/DP/KE - décision n°2023 – 08
Séances de psychopédagogie positive à destination des enfants de la
réussite éducative - Mme Céline Vincent

Fait à Montataire, le 30 janvier 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Séances de psychopédagogie positive à destination des enfants de la réussite éducative – Mme Céline VINCENT

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge d'ateliers collectifs visant à renforcer l'estime de soi et favorisant les habiletés sociales,

Considérant la proposition de Mme Vincent praticienne en psychopédagogie positive d'intervenir auprès des familles dans le cadre de la réussite éducative,

Considérant la proposition tarifaire de Mme Vincent.

DÉCIDE

Article 1 : de prendre en charge, dans le cadre de parcours collectifs de réussite éducative, des séances de psychopédagogie positive assurées par Mme Vincent. Les consultations se feront hors temps scolaire pour des enfants des écoles maternelles dont l'entrée dans le dispositif de la réussite éducative a été validée.

Article 2 : une convention sera établie entre la période du mercredi 1^{er} mars 2023 au mercredi 12 avril 2023 soit 7 séances. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants. La prestation de Mme Vincent fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

Article 3 : le CCAS de Montataire paiera par mandat administratif la prestation de Mme Vincent sur présentation d'une facture mensuelle à hauteur de :

55 € pour une séance de groupe d'1 heure

80 € la réunion de suivi en présence de la coordonnatrice du dispositif

CCAS DE MONTATAIRE

Service réussite éducative

SFT/DP/KE - décision n°2023-08

Séances de psychopédagogie positive à destination des enfants de la réussite éducative - Mme
Céline Vincent

La dépense totale de cette intervention ne pourra pas dépasser la somme de 465 €.

Article 4 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

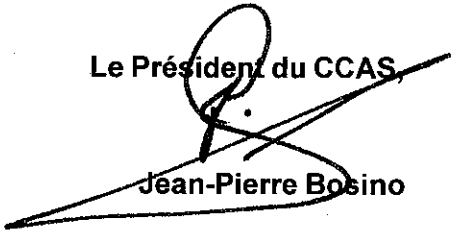
- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 5 : sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Madame l'intervenante en charge des séances de psychopédagogie positive.

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président du CCAS,



Jean-Pierre Bosino